

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Louise MOREAU et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	27

DCM n°122/2023 - 8.3.3	Création de liaisons douces - présentation du projet au stade PRO (études de projet) pour deux liaisons de la première tranche - avis
-------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

La première tranche du programme de liaisons douces porte sur les itinéraires suivants :

- liaison 01 : Saint-Mars-la-Jaille - rue d'Ancenis / lieu-dit La Haute Harie,
- liaison 02 : Maumusson - rue des Hêtres / rue de la Mairie,
- liaison 03 : Maumusson - plan d'eau La Fontaine aux Merles / lieu-dit La Coire,
- liaison 04 : Saint-Mars-la-Jaille - rond-point du Château / écocyclerie « Trocantons ».

La faisabilité de la liaison 04 est encore à l'étude en lien avec le Département de Loire-Atlantique, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et l'association Trocantons. Pour rappel, ce tronçon est soumis à une décision préfectorale relative au respect de la Loi sur l'Eau du fait de la présence d'une zone humide sur l'itinéraire.

Cette liaison n'a pas été intégrée au dossier « études projet » remis par le cabinet BOURGOIS, dossier présenté en commission communale aménagement du territoire le 03 mai 2023.

Il en est de même pour la liaison numéro 02 du fait de négociations non abouties sur l'acquisition du foncier nécessaire à sa réalisation, en particulier sur la section située entre le chemin de la Bouquetterie et la rue des Hêtres.

Pour les liaisons 01 et 03 et dans le cadre des études de projet faisant l'objet de la tranche ferme de la mission de maîtrise d'œuvre, le cabinet BOURGOIS a rendu un dossier qui permet :

- de préciser les plans détaillés de l'aménagement et des profils de voirie,
- de fixer l'aspect général des aménagements avec des propositions concernant les espaces verts, la signalétique et le mobilier urbain,
- d'établir une estimation du coût prévisionnel des travaux.

L'estimatif remis par le maître d'œuvre chiffre à 393 593,56 euros HT, soit 472 312,28 euros TTC, l'aménagement des deux liaisons douces précitées selon la répartition suivante :

Itinéraire	Estimatif PRO en HT dont 5,00% d'imprévus	Estimatif PRO en TTC
Liaison 01	177 579,68 euros	213 095,62 euros
Liaison 03	216 013,88 euros	259 216,66 euros

Les membres de la commission communale aménagement du territoire, réunis le 03 mai 2023, proposent la validation des plans PRO et estimatifs associés présentés par le cabinet BOURGOIS.

L'ensemble des pièces du projet a été transmis par courriel aux élus le 17 mai 2023.

Monsieur GUILLAUMEUX demande à quelle date les travaux seront réalisés. Monsieur LÉPICIER répond qu'il est possible que ces travaux soient réalisés d'ici la fin de l'année.

Vu la délibération numéro 117/2022 en date du 21 juin 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de la première tranche du programme de liaisons douces de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 193/2022 en date du 18 octobre 2022 portant approbation du projet de création des liaisons douces 01, 02 et 03 au stade études d'avant-projet (AVP),

Considérant les crédits ouverts sur le compte 2315-1010 du budget communal 2023,

Considérant l'avis émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 03 mai 2023 ;

Sous réserve de l'avis du Département de Loire-Atlantique, considérant la localisation des projets en bordure de routes départementales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de création des liaisons douces 01 et 03 au stade PRO (études de projet) tel que présenté ;
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 393 593,56 euros HT, soit 472 312,28 euros TTC, au stade PRO pour les liaisons 01 et 03, hors Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
ID : 044-200078079-20230523-DCM122_2023-DE

Délibération publiée le 05 juin 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Charles OLIVE**

